



Envoi au contrôle de légalité le : 12 avril 2024

Publication électronique le : 12 avril 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 25 MARS 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie RIGAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**PROLONGATIONS DE DÉLAI POUR DES DEMANDES DE SUBVENTION DU
FONDS D'INTERVENTION SUR LES ENJEUX ECOLOGIQUES TERRITORIAUX
(FIEET)**

(N°2024-119)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-10, L.1431-1 et L.3232-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.331-3 ;

Vu la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2018-455 de la Commission Permanente en date du 05/11/2018

« Prolongations de délais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 11/03/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à mettre en œuvre, au nom et pour le compte du Département, pour les 9 demandes de prolongations de délais de validité des subventions du FIEET jusqu'au 31 décembre 2024, les modalités reprises au tableau en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 25 mars 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DATE CP	DISPOSITIF CONCERNÉ	LIBELLE OPÉRATION	BÉNÉFICIAIRE	N° dossier	TERRITOIRE	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT DÉJÀ PAYÉ	RESTE A PAYER	DATE DE FIN PREVUE	CONTEXTE	DÉCISION
02/03/2020	FIET	Restauration d'une zone humide	COMMUNE DE LESTREM	2020-00987	ARTOIS	18 250,00 €	9 125,00 €	9 125,00 €		L'opération intègre un programme plus vaste de valorisation des prairies humides derrière la mairie avec l'aménagement d'un chemin piétonnier qui a fait l'objet d'une candidature à l'appel à projet " Sentiers de nature" du CEREMA qui n'est pas encore notifié	Prolongation jusqu'au 31/12/2024 afin de pouvoir payer la subvention
07/06/2021	FIET	Restauration d'un verger	COMMUNE DE BEUVRY	2021-02679	ARTOIS	3 728,00 €	0,00 €	3 728,00 €	Travaux terminés	En attente de la demande de solde (visite des aménagements réalisée le 08/09/2023) - Nombreux départs de collaborateurs au niveau des équipes communales	Prolongation jusqu'au 31/12/2024 afin de pouvoir payer la subvention
07/06/2021	FIET	Plantations au Parc des Ruissoires et rue de la Sucrierie	COMMUNE DE FOUQUIERES-LES-LENS	2021-02775	LENS-HENIN	18 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	Travaux terminés	Retards suite aux intempéries	Prolongation jusqu'au 31/12/2024 afin de pouvoir payer la subvention
07/06/2021	FIET	Aménagement du jardin Vasil Porik Phase 2	COMMUNE DE GREPAY	2021-02785	LENS-HENIN	13 638,00 €	0,00 €	13 638,00 €	Travaux terminés	En attente des factures de solde	Prolongation jusqu'au 31/12/2024 afin de pouvoir payer la subvention
07/06/2021	FIET	Aménagement paysager autour de la mare communale	COMMUNE DE SENLECCQUES	2021-02595	BOULONNAIS	18 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	Travaux terminés	En attente des factures de solde	Prolongation jusqu'au 31/12/2024 afin de pouvoir payer la subvention
07/06/2021	FIET	réouverture de milieux et éco paturage	COMMUNE LE PORTEL	2021-02625	BOULONNAIS	18 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €		la dernière tranche du projet a pris globalement un peu de retard suite à l'exécution des premières tranches.	Prolongation jusqu'au 31/12/2024 afin de pouvoir payer la subvention
07/06/2021	FIET	renaturation de la forêt des enfants	COMMUNE DE WIMEREUX	2021-02562	BOULONNAIS	18 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	Travaux terminés	En attente des factures de solde	Prolongation jusqu'au 31/12/2024 afin de pouvoir payer la subvention
13/06/2022	FIET	Travaux de dépollution et d'aménagement écologiques des mares communales	COMMUNE DE SENLECCQUES	2022-03168	BOULONNAIS	12 694,00 €	6 347,00 €	6 347,00 €	Travaux terminés	En attente des factures de solde	Prolongation jusqu'au 31/12/2024 afin de pouvoir payer la subvention
13/06/2022	FIET	Mise en valeur écologique de la prairie communale autour de la salle des fêtes	COMMUNE DE HENNEVEUX	2022-03236	BOULONNAIS	5 689,00 €	0,00 €	5 689,00 €		Attente de la création de l'aire de jeu attenante au projet	Prolongation jusqu'au 31/12/2024 afin de pouvoir payer la subvention

74 527,00

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement

RAPPORT N°25

Territoire(s): Artois, Lens-Hénin, Boulonnais

Canton(s): BEUVRY, WINGLES, HARNES, DESVRES, BOULOGNE-SUR-MER-2, LILLERS

EPCI(s): C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane, C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. de Com. Desvres Samer, C. d'Agglo. du Boulonnais, C. de Com. Flandre Lys (Nord)

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 MARS 2024

PROLONGATIONS DE DÉLAI POUR DES DEMANDES DE SUBVENTION DU FONDS D'INTERVENTION SUR LES ENJEUX ECOLOGIQUES TERRITORIAUX (FIEET)

Le présent rapport propose les décisions de prolongation de délais de réalisation de travaux pour les dossiers affectés dans le cadre du Fonds d'intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET).

La liste des sollicitations ainsi que les motifs de non réalisation sont présentés en annexe.

Les propositions de décisions se fondent sur les principes adoptés par la Commission Permanente lors de sa session du 5 novembre 2018 à savoir :

- Permettre le versement du solde des subventions nécessitant une prolongation, dans la limite du 31 décembre de l'année de la demande, et en levant la déchéance quadriennale si nécessaire ;
- Avant l'échéance de la prescription quadriennale, permettre une prolongation de délai jusqu'à la date sollicitée par le bénéficiaire de la subvention ;
- Un refus de prolongation dans tous les autres cas

Les propositions se répartissent donc ainsi :

- 9 prolongations jusqu'au 31 décembre 2024
- 0 refus de prolongation

Il convient de statuer sur ces affaires et, le cas échéant, de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département, à mettre en œuvre, pour les demandes de prolongations de délais de validité des subventions, les modalités reprises en annexe de ce rapport.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY